

**M. Jacquot.**- Cela a démarré par une décision du Copil d'allouer 20 bourses de thèse fin janvier. Cela a été discuté à différents niveaux dans les pôles fonctionnels. En tout cas, en pôle fonctionnel formation, j'ai donné cette information à tous les VP formation des établissements membres. J'ai déjà fait deux réunions de pôle fonctionnel.

Cette information a été diffusée aussi en expliquant bien que la procédure n'était pas encore connue et qu'elle allait être proposée. C'est l'objet aujourd'hui du point d'information qui est donné ici.

D'autre part, vous verrez qu'on a essayé de borner – en tout cas on m'a demandé mon avis – pour limiter et que la rafle ne soit pas complète sur très peu de masters puisqu'on pourrait être sur une ou deux bourses de thèse, y compris pour les masters ISITE. C'est donc aussi un moyen de partager au mieux ces 20 cofinancements, sachant que 20 cofinancements ne couvriront pas tout le monde.

Je pense qu'il y a tout de même un effort de fait pour donner leur chance à toutes les disciplines pour apparaître dans ce dispositif. Mais ce sont des financements ISITE ciblés sur des filières qui n'existent que dans le cadre de l'ISITE ; c'est une demande du Copil ISITE. Il est difficile de dire qu'on va élargir les vannes à tout le monde pour le moment puisque cela a été voté dans ce cadre.

**M. Vigreux.**- D'accord, merci.

**M. El Naboulsi.**- Je rejoins mes collègues des Sciences sociales.

Si je regarde en ce qui concerne les financements ISITE à 100 %, ce sont les Sciences dures qui raflent énormément de financements 100 %. J'entends bien les propos de Maxime disant que la porte est ouverte, mais quand je lis l'annexe 1 avec les critères qui doivent être pris en considération pour l'obtention de cette demi-bourse, si j'ai bien lu, c'est une seule ou deux à tout casser et c'est réservé aux étudiants issus des masters internationaux.

**M. Jacquot.**- Non, ce n'est pas ce qui est écrit. C'est justement le fait que ce soit limité à ce qu'il y ait au maximum deux bourses pour un master ISITE et un par master hors ISITE. Ce qui veut dire que cela n'interdit pas les autres. C'est de cette façon que cela a été rédigé.

**M. El Naboulsi.**- Oui, mais soyons honnêtes, Maxime. Quand on lit cela, il va y avoir une autre fracture qui va se mettre en place. Il va y avoir énormément de projets qui vont être déposés. Quelles sont les chances - soyez honnête avec moi - qu'un projet déposé hors master ISITE obtienne une demi-bourse ?

**M. Jacquot.**- 20 % des bourses. C'est écrit.

**M. El Naboulsi.**- Vous en êtes certain ?

**M. Jacquot.**- Tout dépend des remontées et je ne suis pas devin. L'idée est qu'il y ait 20 %, ce qui fait quatre bourses potentiellement à disposition et en fonction aussi de la qualité des remontées.

**M. El Naboulsi.**- C'est quatre bourses en ce qui concerne toutes les filières. Je ne parle pas des SHS.

**M. Jacquot.** - Je suis d'accord, c'est toutes filières confondues.

Il faut donner complètement l'information. En parallèle, six bourses pleines ont été données aux six écoles doctorales par ISITE. Elles ont été allouées aux six ED. Vous devez le savoir, vous avez eu l'information. Elles ont été livrées, elles sont dans le processus des écoles doctorales.

Cela a été une première opération votée par l'axe ISITE ; ce sont des thèses sèches ISITE. Et là, il y en a eu une par école doctorale. Ils n'ont pas regardé de répartition.

Il y a un autre processus pour l'internationalisation qui est ciblé sur des filières qui sont déjà internationalisées. Je pense qu'il est cohérent d'aller là-dessus. Pour autant – et je pense qu'il faut être patient -, il y a une ouverture sur ceux qui sont en train de s'internationaliser et c'est un dispositif qui est amené à être reconduit chaque année. Il est vrai qu'on ne pourra pas trouver toutes les solutions cette année, mais cela donne tout de même la chance de récupérer une, deux, voire trois demi-bourses sur des disciplines qui ne sont pas forcément mieux identifiées.

C'est un parti pris, je suis d'accord avec vous, mais il y a eu un cadre de demandé par le Copil ISITE.

**M. El Naboulsi.** - Merci.

**M. Chamagne.** - Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Non.

Le rapport était marqué « pour information », mais quand on regarde dedans, c'est marqué « pour validation au CAC », je pense donc qu'il faut une validation. Je vais donc procéder au vote :

Par rapport à la démarche qui a été proposée et présentée par Philippe Lutz, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 20 abstentions.

Pour le reste, on fera le compte, mais par différence cela fait une bonne trentaine de votes pour. Merci.

Au final, c'est adopté.

Nous passons au dossier suivant.

## **- AAP Vie Etudiante et Equipements Pédagogiques et Numériques**

**M. Chamagne.** - Le prochain dossier, avant de passer la parole à Maxime Jacquot pour trois dossiers, c'est la présentation concernant l'appel à projets.

Je vais vous faire la présentation de l'appel à projets Région Vie Etudiante et Equipements Pédagogiques et Numériques.

La politique régionale de soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'enseignement supérieur se traduit par un soutien financier. Pour l'année 2020, il y a eu :

- 25,7 M€ d'investissement pour la rénovation du patrimoine immobilier universitaire.
- 1,8 M€ dans le cadre des appels à projets.
- 1,4 M€ pour des aides diverses.

Le lien Région Bourgogne-Franche-Comté – UBFC :

- Dans le cadre des AAP, la Région demande un avis motivé à UBFC sur l'ensemble des projets « Equipements Pédagogiques et Numériques » et « Vie étudiante » déposés par les établissements membres.

- Cet éclairage est apporté par le conseil académique qui constitue une commission dédiée et représentative d'UBFC afin de rédiger les avis en direction de la Région BFC suivant des critères prédéfinis.
- Ces avis sont rendus après les dépôts des projets à la Région.
- Ces avis sont indicatifs et apportent un éclairage au Conseil régional lors de l'instruction d'éligibilité de ces projets.

Cette commission formation que je vous avais proposée, qui a été votée lors d'un précédent CAc, est composée de 20 membres du conseil académique.

Concernant le déroulé, deux réunions de travail ont été organisées :

Une réunion de coordination concernant la manière de travailler et le travail attendu.

Une réunion pour harmoniser les avis rendus par les membres. Cette réunion a eu lieu sur deux demi-journées la semaine dernière.

Chaque élu du CAc a eu entre 3 et 4 dossiers de projet accompagnés d'une grille d'évaluation préétablie. Tout cela a été distribué à chaque membre de la commission.

La grille d'évaluation préétablie a été élaborée avec le Conseil régional. C'est en effet surtout eux qui avaient la main mise là-dessus.

Les grilles d'évaluation sont centralisées et compilées au sein d'un tableau unique qui sera envoyé au Conseil régional.

Les critères de sélection doivent veiller à ce que les projets contribuent aux priorités du schéma régional de l'enseignement supérieur et des relations internationales (RI) et du schéma directeur de la vie étudiante à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations-Unies.

Il doit aussi y avoir un rayonnement du projet, trouver un certain nombre de critères, échelle du projet structurant (établissement, pôle, sites, campus, territoires), l'établissement qui met en œuvre le projet (les composantes, les services et les départements concernés lorsqu'il y en a), le nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires du projet, l'existence ou non de partenariats, s'il y a renforcement d'un projet existant (si tel est le cas, en déterminer la plus-value), le caractère innovant (démarche novatrice, adoption de nouveaux outils ou réponse à de nouveaux besoins).

Ensuite, vous avez les APP concernant cet appel à projets pour les équipements pédagogiques et numériques. On vous a fait un tableau résumé.

Au final pour ASD, il y a un projet avec le montant total du projet et la subvention demandée. J'arrondis : 89 000 € / 44 000 € demandés.

Pour BSB, un projet : 149 500 € pour le total et 74 700 € pour la demande de subvention.

Pour l'ENSAM, un projet aussi. 120 000 € et 45 000 € demandés.

Pour l'ENSMM, un projet aussi. 150 000 € pour la totalité, 75 000 € demandés.

Pour l'ESTA, 311 000 € pour le total, 75 000 € demandés.

Pour l'uB, on est sur un plus gros établissement, avec 18 projets au total. 1 647 000 € au total et 580 000 € environ demandés.

Pour l'UFC, neuf projets. 565 000 € au total et 290 000 € environ demandés.

Pour l'UTBM, trois projets. 255 000 € au total et 127 500 € de subvention demandés.

Au total pour les équipements pédagogiques et numériques, 35 projets ont été demandés pour un montant de 3 286 524,05 €. La demande de subvention est d'un montant de 1 310 997,50 €.

Pour la vie étudiante, 25 projets au total.

Un pour l'ESTP d'un montant total de 40 000 € et 32 000 € demandés.

Pour l'uB, 12 projets. Montant total : 448 200 € - j'arrondis toujours - et un montant

total de subvention de 348 511 € demandés.

Pour l'UFC, il y a eu 10 projets remontés pour un montant total de 493 000 € environ et un montant de subvention d'un peu plus de 331 000 € demandés.

Et enfin pour l'UTBM, deux projets avec un montant total de 52 800 € et une demande de subvention de 39 000 €.

Pour la vie étudiante, 25 projets ont été remontés, ce qui fait au total 25 + 35, donc 60 projets. Pour la vie étudiante, cela se monte à 1 033 595,22 € et en termes de demande de subvention : 750 761,66 €.

Au total pour 2021, il y a 60 projets pour un moment total de 4 320 119,27 €. En ce qui concerne les demandes de subvention : 2 061 759,16 €.

Voilà pour le récapitulatif.

Le calendrier s'est déroulé de la manière suivante :

- Le 10 mars il y a eu une première réunion de la commission formation. Le même jour, il y a eu l'envoi des grilles d'évaluation aux membres de cette commission.

- Les 1<sup>er</sup> et 2 avril, il y a eu réunion des sous-commissions formation pour harmoniser les résultats. Chaque porteur a présenté son projet et il y a eu discussion par rapport à l'avis, par rapport à ce qui était dit. Dans ces deux demi-journées, il y a eu un mixte projets pédagogiques numériques et vie étudiante. Il n'y avait pas une demi-journée pour les PPN et une demi-journée pour la vie étudiante, c'était mélangé puisque les évaluateurs des projets n'appartenaient pas à l'établissement et surtout pas au projet, mais n'avaient pas forcément que des projets PPN ou vie étudiante.

Aujourd'hui, on présente les résultats aux membres du conseil académique et on enverra cela. Peut-être pas le 10 avril puisque c'est samedi, mais lundi ou mardi au plus tard puisque le Conseil régional avait comme *deadline* de l'envoi le 15 avril. On sera donc dans les temps.

Si on fait une projection de l'ensemble des projets, PPN et vie étudiante, déposés par les établissements et les avis rendus par les membres, qu'est-ce que cela nous donne ? Vous avez une présentation sous forme d'histogramme.

Pour le nombre de projets déposés par les établissements, nous avons fait un récapitulatif entre AgroSup, BSB, l'ENSAM, l'ENSM, l'ESTA, l'uB, l'UFC, l'UTBM et l'ESTP entre autres. Vous avez en couleur magenta ou violette les équipements pédagogiques numériques. En couleur orange, les projets vie étudiante. Tout cela se monte à 65 dossiers.

Vous avez ensuite, en haut à droite, les avis mis par la commission qui s'est réunie sur deux demi-journées, avec « très favorable » et « favorable » pour chaque établissement.

En dessous, vous avez la même chose pour les projets vie étudiante, sachant que tous les établissements n'avaient pas forcément déposé des dossiers. Il y en a donc un petit peu moins puisqu'il y a uB, UFC, UTBM et ESTP. Pareil, avec des avis « très favorable » et « favorable ».

La dernière diapositive vous présente les lieux concernés par cet appel à projets PPN et vie étudiante. On peut voir que tous les campus ont été balayés de manière générale, aussi bien sur le Nord Franche-Comté que sur la partie Cluny – Auxerre, le Creusot également, ainsi que Chalon. On en trouve dans le Nord Franche-Comté sur Belfort-Montbéliard, à Sévenans aussi et bien sûr sur les deux sites principaux que sont Dijon et Besançon.

Avez-vous des questions, des remarques ?

Les membres de la commission peuvent aussi apporter d'autres commentaires, d'autres propos.

Eléana ?

**Mme Sanchez.-** Est-ce que l'on pourrait avoir les appels à projets les plus « applaudis » ?

**M. Chamagne.-** Il n'y a pas eu de projets plus applaudis que d'autres. On avait à chaque fois deux solutions, soit on mettait un avis très favorable, soit on mettait un avis favorable.

Après, il y a eu différents types de projet mais dans ce cas, je préfère laisser la parole à ceux qui ont été rapporteurs dans la commission des projets s'ils veulent intervenir.

**Mme Sanchez.-** Ou alors, est-ce que l'on peut avoir accès à la liste ?

**M. Chamagne.-** Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a eu des classements par établissement entre « favorable » et « très favorable ».

Après, je peux éventuellement vous ouvrir les dossiers, mais tous les relire semble compliqué.

**Mme Sanchez.-** C'est pour avoir une idée du type de projet qui est criant en 2021 sur ces problématiques-là et de ceux qui seront probablement acceptés.

**M. Chamagne.-** Je peux vous envoyer le tableau où il y a tous les projets avec les avis. Je peux éventuellement vous l'ouvrir aujourd'hui pour voir, mais on ne pourra pas balayer les 60 projets. Cela me paraît difficile.

**Mme Sanchez.-** Oui, bien sûr. C'est plus pour moi, après, pour pouvoir regarder.

**M. Chamagne.-** On a fait un tableau récapitulatif avec l'avis de l'établissement, le titre du projet, sa situation en termes de lieux, le nombre d'étudiants concernés dans la mesure du possible, pas forcément pour tous mais suivant les projets, bien sûr pour vie étudiante, le titre du projet, un résumé et l'avis du membre de la commission.

**Mme Lankarani.-** Ce serait très intéressant si on pouvait y avoir accès.

**Mme Piat.-** J'ai juste une question, sachant que j'en ai vu une partie puisque j'étais dans l'une des commissions. L'ISTA et l'ESTP n'ont déposé qu'un projet et n'ont qu'un avis favorable. Mais peut-être que cela s'imposait d'être favorable. Ce que je veux dire, c'est qu'ils n'ont déposé qu'un projet mais n'ont pas été jusqu'à « très favorable ».

**M. Chamagne.-** Ils n'ont été que favorables, en effet. On a donné un avis. J'enverrai le tableau au Conseil régional lorsqu'il sera relu et épuré de quelques coquilles puisqu'il en reste toujours. Je vais donc le relire avant envoi. Mais ce ne sont que des avis. Après, c'est le Conseil régional qui va trancher et nous aurons une réunion prochaine avec eux, début mai, quand ils auront reçu ce tableau que je vais vous envoyer. Mais ce n'est pas parce qu'un avis n'est que favorable qu'il ne faut pas le subventionner dans la mesure du possible. Il faut évidemment que chaque établissement puisse avoir quelque chose dans la mesure du possible.

Cela fera partie de la petite discussion que j'aurai avec le Conseil régional très prochainement.

**M. Rauch.**- C'était ma question. Si on fait la somme de tous les projets très favorables, à quel montant arrive-t-on par rapport au montant disponible à la Région ? Est-ce qu'on dépasse ou est-ce qu'on est en dessous ?

**M. Chamagne.**- On ne connaît pas forcément le montant que la Région va allouer aux projets. Ils ne veulent jamais nous le dire.

On sait ce qui a été alloué sur l'année précédente en termes de montant, mais il est difficile de dire, pour cette année, si ce sera le même montant, s'il y aura 20 % en plus ou en moins. Je ne sais pas répondre.

**M. Rauch.**- D'accord. Ils raisonnent plus en nombre de projets financés en disant qu'ils mettent 70 % ou 50 % ou plutôt en montants, habituellement ?

**M. Chamagne.**- Je pense qu'il y a un peu des deux, mais je n'ai pas l'équation exacte.

**M. Jacquot.**- La Région n'avait pas annoncé un doublement de l'enveloppe début décembre ?

**M. Chamagne.**- Pas à ma connaissance. Je ne sais pas si Oumhanie Legiard est là et si elle peut répondre.

**M. Jacquot.**- Il me semblait qu'ils avaient annoncé une augmentation de l'enveloppe. Il me semblait que l'enveloppe était revue avec une nette hausse.

**Mme Legiard.**- Exactement. Je n'ai pas le montant exact, j'en suis désolée. L'enveloppe a été fortement augmentée par le Conseil régional dans le contexte de la crise sanitaire. Il va donc y avoir beaucoup de financements fléchés sur cette problématique d'équipements pédagogiques et numériques.

**M. Chamagne.**- Ce qui veut dire que l'on peut espérer qu'une bonne part des projets, même favorables, sera financée.

**Mme Legiard.**- Oui, tout à fait.

**M. Chamagne.**- Il est difficile de dire combien il y en aura. J'essaierai de vous faire un retour, lors de prochain CAC courant mai puisque d'ici là, j'aurai rencontré la Région à ce sujet. J'aurai donc des informations plus précises à vous donner à ce moment-là, du moins je l'espère.

**M. El Naboulsi.**- Serait-il possible d'avoir quelques mots sur le projet déposé par BSB, s'il vous plaît ?

**M. Chamagne.**- Il y a une raison particulière ?

**M. El Naboulsi.**- Je vous le dirai après.

**M. Chamagne.**- Sophie va vous parler de l'avis.

**Mme Paci.** - Pour BSB, l'intitulé du projet est : Modernisation des infrastructures Wifi du campus dijonnais BSB. L'avis rendu par la personne de la sous-commission est : « La présente demande porte sur la modernisation des infrastructures Wifi du campus dijonnais BSB. Elle s'inscrit dans l'amélioration de ses infrastructures et le téléenseignement à grande échelle qui profitera à l'ensemble des étudiants et les enseignants du campus. Le projet contribue aux priorités du SRESRI et du schéma directeur de la vie étudiante *via* l'amélioration des conditions d'étude des étudiants. Son envergure est attestée par le nombre important de bénéficiaires (2 500) et y contribue, *via* l'amélioration de l'égalité des chances et l'éducation de qualité. L'accent est mis sur le caractère innovant avec le décroïsonnement de l'enseignement. Ce projet est donc en adéquation avec les objectifs de l'appel à projets. »

L'avis qui a été rendu par la sous-commission est très favorable.

**M. El Naboulsi.** - Merci.

Je peux répondre à la question de Didier Chamagne. Ce qui me gêne, c'est que vous avez parlé d'éducation de qualité, d'égalité des chances, etc. Sauf que chaque étudiant, à BSB, paie entre 10 000 et 15 000 € par an. C'est une entreprise « privée » qui bénéficie lourdement de subventions publiques, d'argent public.

Je rappelle que dans le cadre de l'ISITE, ils ont déjà eu 450 000 € + 150 000 € dans les premiers projets. On aurait aimé voir ce qui avait été fait avec cet argent puisque c'est de l'argent public et quelle est la coopération qui a été faite dans le cadre de ces établissements qui forment aujourd'hui la ComUE. Pour le moment, on n'a rien eu, on n'a rien vu. Et là, cela continue avec ces projets, sachant que c'est leur droit et il ne faudrait pas que mes propos soient mal interprétés. Du moment où ils sont à l'intérieur de la ComUE, c'est leur droit le plus élémentaire de déposer, certes, mais si je dois répondre à la question de Didier, oui, cela me dérange que ce soit de l'argent public qui soit mis à la disposition d'un l'établissement privé. Après, on nous parle d'éducation de qualité, d'égalité des chances, sachant que chaque étudiant paie jusqu'à 15 000 € par an.

**M. Chamagne.** - Je comprends. Je partage un certain nombre de choses que vous venez de dire, il n'y a pas de souci.

Ils n'ont déposé que ce projet. Je crois que c'est le seul projet qu'on a vu. Mais je peux comprendre vos réserves ou vos inquiétudes.

**Mme Legeard.** - Est-ce que je peux intervenir, Didier ?

**M. Chamagne.** - Oui.

**Mme Legeard.** - Il faut savoir que nous sommes sollicités uniquement pour donner un avis sur le dossier, mais nous n'avons absolument aucun impact, on ne nous demande pas notre avis de façon plus claire sur les établissements et les caractéristiques des établissements qui peuvent ou non bénéficier de ces subventions. C'est un premier point.

Deuxième point. Il faut savoir qu'actuellement, il y a d'autres écoles privées qui vont pouvoir aussi demander ce type de subvention, tout simplement parce que le Conseil régional souhaite – et c'est sa politique – contribuer à la qualité de la vie étudiante de l'ensemble des étudiants du site Bourgogne-Franche-Comté, tant sur le plan de la vie étudiante elle-même que des équipements qui sont mis à disposition de ces étudiants.

Le fait d'être privé ou pas n'est donc pas un critère que le Conseil régional a retenu pour étudier les dossiers qu'il finance à ce titre.

**M. El Naboulsi.**- Je comprends parfaitement.

**Mme Legeard.**- Notre boulot, nous le faisons évidemment selon les consignes que nous donne le Conseil régional et nous nous intéressons aux projets, à leur contenu et à l'intérêt qu'ils peuvent avoir pour l'étudiant quel qu'il soit.

**M. El Naboulsi.**- Je suis d'accord et je vous l'ai dit dès le départ, je ne me substitue à personne. C'est l'argent de la Région qui est souveraine en la matière. Mais je vois venir les choses, dans très peu de temps, ils vont probablement nous demander de rejoindre les écoles doctorales, ensuite ce sera le partage des contrats doctoraux. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est ma crainte.

Déjà que l'on se partage des miettes en ce qui concerne la recherche, si demain ils nous disent qu'en étant dans la ComUE, c'est leur droit de postuler aussi sur les contrats doctoraux du ministère ou encore d'autres types de financements pour la recherche, ce sera le pompon !

Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres membres du CAC, mais personnellement, cela me dérange énormément.

Déjà 450 000 € en ce qui concerne les Fellowships, etc., en disant que les autres unités de recherche seraient soi-disant impliquées, j'aimerais bien savoir quelle est l'unité de recherche qui a été impliquée dans ce Fellowship de 450 000 €. Plus 150 000 € je ne sais pas pour quoi faire, je suis désolé ! Où en est-on ? Qu'est-ce que c'est que cette coopération, cette ComUE, si on reçoit en disant qu'on va solliciter les autres et qu'il ne se passe rien de l'autre côté ?

**M. Chamagne.**- Je ferai remonter l'information. On en discutera lors d'un prochain bureau et j'essaierai de vous apporter une réponse.

**Mme Piat.**- Je suis d'accord avec Jihad El Naboulsi sur certains points.

**Mme Lankarani.**- J'ai une question à propos des critères selon lesquels les avis sont rendus. Ce que dit Jihad El Naboulsi, par exemple, n'est pas un critère pour donner un avis favorable ?

Est-ce qu'il n'y a pas une vue un peu macro de la réponse à donner en tenant compte de l'ensemble des critères, par exemple ce financement considérable que BSB a déjà eu ? Ce que je ne connais pas puisque c'est ma première année dans le CAC.

Je voulais savoir quels étaient les critères.

Là, par exemple, il y a 2 500 étudiants pour BSB, si j'ai bien compris.

**M. Chamagne.**- Je vais être très clair à ce niveau-là. Dans tous les cas la Région n'a pas mis de critère sur école privée ou pas. Il faut que cela bénéficie aux étudiants sans parler de conditions de ressources et autres. À ce niveau-là, nous donnons un avis qualitatif. Au final, c'est la Région qui décidera. Mais ils ont été très clairs, ils nous ont fait une réponse à ce sujet-là en disant qu'un établissement qui dépose un projet, si le projet est bon, qu'il a un avis favorable ou très favorable et qu'ils estiment que le projet doit être défendu, porté et subventionné, ils le feront. Ils ne s'inquiéteront pas de savoir si c'est BSB, l'ESTA, l'UFC, l'uB ou je ne sais quoi. Cela ne rentrera donc pas en ligne de compte.

Deuxièmement, on ne peut pas non plus tout coupler. J'ai bien compris que BSB avait déjà reçu certaines sommes d'argent (450 000 € + 150 000 €) par rapport à l'ISITE. Je vais le noter. Nous en débattons en bureau, mais on ne peut pas faire un mélange des genres. Là, on est sur l'appel à projets Région, ils ne font aucune différence par rapport aux établissements qui composent la ComUE. On n'a donc pas pu faire une discrimination au niveau des projets et dire que comme c'est BSB, comme les étudiants paient déjà 10 000 € à 15 000 € d'inscription, ils n'auront droit à rien. Ceci n'est pas possible.

**M. Charlot.** - Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit pour aller un peu dans le sens de Didier, mais tout en abondant au propos de Jihad.

Comme tu l'as dit, Didier, on n'avait pas la possibilité de discriminer les dossiers en fonction de leur origine, la Région ne nous le permet pas. On n'a donc pas à le faire. À partir du moment où la Région doit assumer cet engagement politique qui est de financer tous les établissements quels qu'ils soient, publics ou privés, ce n'est pas à nous de nous substituer à elle.

En même temps, je dois avouer que je partage l'étonnement de Jihad. Je m'étonne en effet qu'un établissement qui touche 10 000 € de frais d'inscription par étudiant n'ait pas encore été capable d'installer dans son bâtiment des bornes Wifi pour permettre l'accès à tous.

**M. Chamagne.** - Oui, tout à fait. J'en parlerai à la Région à l'occasion. On en discutera en bureau par rapport aux financements qu'ils ont déjà touchés. Mais comme tu l'as redit, Patrick, on ne peut pas faire de discrimination, la Région a été très claire à ce sujet.

**M. Rauch.** - J'étais dans la commission et effectivement, je rejoins ce que tout le monde dit, finalement. Mais aujourd'hui, une des possibilités de notre action serait peut-être de repasser à un dossier favorable, donc que ce dossier BSB ne soit plus très favorable. Ce serait une solution. On peut effectivement avoir un raisonnement macro en disant que c'est une solution. Je pense que c'est possible, qu'on peut le faire.

**M. Chamagne.** - Je suis d'accord, mais on sera obligé de faire un vote sur ce dossier. Je partage aussi ce qui vient d'être précisé par Jihad El Naboulsi, Patrick Charlot et les différents intervenants. Donc si vous souhaitez que l'on fasse un vote pour ce dossier afin de la passer en favorable au lieu de très favorable, je n'y vois pas d'opposition.

**Mme Legeard.** - Ce qui me gêne un peu dans votre raisonnement, c'est qu'en principe, la commission a fait ce travail sur la base d'une certaine logique et de critères et qu'en principe, les avis doivent être motivés. Ce qui veut dire qu'il va falloir revoir la motivation si toutefois il y a un retour sur ce dossier.

**M. Chamagne.** - Sachant que c'est le conseil académique qui vote au final, ce n'est pas la commission. C'est le conseil académique plénier qui vote.

**Mme Legeard.** - Tout à fait, mais cela doit être motivé.

**M. Rauch.** - La commission a proposé et peut-être que dans la commission, nous n'avions effectivement pas intégré tous les aspects. Il y a beaucoup de membres de la commission qui sont présents aujourd'hui, ils peuvent donc tout à fait accepter les remarques

qui ont été faites. En tout cas, je les accepte, je pense qu'elles sont fondées à juste titre.

Mais on discute peut-être pour rien puisque Maxime Jacquot nous a dit que la Région avait doublé l'enveloppe. Les projets seront donc peut-être tous financés et le problème sera réglé. Il n'empêche qu'en tant que CAC et commission, on peut faire correctement notre travail.

**M. Chamagne.**- Et dans tous les cas, c'est le CAC plénier, donc nous tous réunis aujourd'hui, qui décide. La commission n'a pas fait de vote. Elle a proposé un avis et si vous souhaitez que pour ce dossier-là nous passions de très favorable à favorable, on fait un vote, donc au regard des différents éléments qui ont été précisés.

**Mme Piat.**- On peut faire un vote.

**M. El Naboulsi.**- Cela a peut-être été étudié par les collègues de la commission, je n'en sais rien. C'est pour cela que j'ai demandé qu'on nous précise en quoi consiste ce projet, donc parce que nous n'avons rien.

**M. Chamagne.**- Ok.

**Mme Lanquetin.**- Je voulais intervenir pour dire que les différences entre « favorable » et « très favorable » ne sont pas toujours très grandes, c'est-à-dire qu'il y avait des dossiers qui avaient été classés favorables et qui se sont retrouvés très favorables notamment parce que l'établissement n'avait fait qu'une seule demande.

Je n'étais pas sur cette commission mais sur d'autres où on a poussé des choses.

Je vois que pour l'UTBM, tout est positif. Ils ont « très favorable » pour tout. On avait dit qu'il y aurait tout de même une harmonisation et je n'ai pas l'impression qu'elle ait été faite. Et effectivement, tous ceux qui n'en ont qu'un sont très favorables, sauf l'ESTA.

**Mme Piat.**- C'est pour cela que je posais la question pour l'ESTP et l'ESTA parce que je voyais qu'ils n'en avaient qu'un mais qu'ils étaient seulement favorables.

**M. Chamagne.**- En fait, ce n'est pas aussi simple que cela puisque les deux commissions se sont réunies sur deux demi-journées et après, pour harmoniser, ce n'est pas simple.

**Mme Lanquetin.**- Si je prends un dossier que je connais, celui que j'ai étudié, celui de l'ENSAM, je ne l'avais mis que favorable et on m'a dit que comme ils n'avaient qu'un projet, on les mettait très favorable.

Du coup, est-ce que cela n'a pas été le cas pour BSB ou d'autres ?

**M. Chamagne.**- Pas forcément.

**Mme Lanquetin.**- Il est vrai que nos avis ne valent pas grand-chose, en tout cas je parle pour moi.

On regarde le nombre d'étudiants concernés, mais par exemple, quand une salle fait 15 places et qu'on nous vend que c'est pour 2 500 étudiants ou je ne sais combien parce qu'ils peuvent éventuellement venir, de toute façon il n'y en aura que 15 à la fois.

**M. Chamagne.**- Pour répondre à ce sujet, il est vrai qu'il est toujours difficile de prendre en compte le nombre d'étudiants. La raison en est simple. Si vous êtes à l'uB ou à l'UFC, ou si vous êtes dans le Nord Franche-Comté ou à Nevers, les tailles des promotions sont complètement différentes. C'est un critère qui peut donc aussi être discriminatoire à un moment donné. Il faut donc faire attention.

Si vous êtes en première année de Psycho ou si vous êtes en première année de DUT Génie mécanique, le nombre d'étudiants à prendre en compte n'est pas simple parce que cela ne peut pas être le même. Dans un cas, on sera plusieurs centaines et dans l'autre cas, quelques dizaines. C'est donc un peu difficile à prendre en compte.

Ce que l'on peut faire, sachant que cela ira contre BSB, c'est mettre très favorable à tous les établissements qui n'ont déposé qu'un dossier, ceci pour être sûr qu'ils aient quelque chose. C'est une possibilité. Mais dans ce cas, BSB restera très favorable, ce qui contredit ce que l'on vient de dire.

**Mme Lanquetin.**- En EPN, il n'y a quasiment que l'uB qui a du « favorable », avec l'ESTA. Il y a plus de foncier, c'est vrai, mais dans l'uB, il y a l'ESIREM qui est une école d'ingénieurs qui pourrait être ailleurs. Je trouve donc cela un peu bizarre.

Pour le coup, je suis uB, mais je suis de Franche-Comté. Je ne suis donc pas pour les uns ou pour les autres, peu importe, mais je trouve qu'il y a tout de même un déséquilibre.

**M. Rauch.**- C'est vrai qu'on pourrait rééquilibrer pour que l'UFC ait quelques dossiers favorables. Je suis aussi d'accord avec cela.

**M. Chamagne.**- Si on regarde la vie étudiante, ils ont plus d'avis favorables que de très favorables.

**M. Rauch.**- Oui, mais cela n'empêche que sur UFC – et pourtant je suis de l'UFC – il n'y a aucun dossier favorable.

**Mme Paci.**- Si on prend VPN, ça compense.

**M. Rauch.**- Oui, je suis d'accord.

**M. Chamagne.**- Ce n'est pas simple, comme vous le savez.

**M. Charlot.**- Je veux bien que l'on discute sur un problème de politique générale vis-à-vis du positionnement d'un établissement, mais je n'ai pas envie, en tant que rapporteur, que l'on remette en cause tout ce qu'on a fait pendant x jours, sinon cela n'aura servi à rien.

Je pense que nous avons tous travaillé à peu près sérieusement sans tenir compte des établissements que nous avions à expertiser.

**M. Chamagne.**- Oui, tout à fait. Je partage.

**M. El Naboulsi.**- Je ne mets pas en cause le travail et je dois remercier les collègues qui ont fait ce travail. Je fais simplement la remarque pour différencier les choses, en sachant que les projets recherche vont également tomber et que ce sera aussi un grand débat.

Je remercie tous les collègues qui ont expertisé ces dossiers.

**M. Chamagne.**- Par rapport à ce que dit Jihad El Naboulsi et à ce qui vient d'être dit, je vous propose d'en discuter en bureau, mais pas concernant le classement. Parce que si on commence à changer les avis pour untel ou untel, cela va devenir compliqué et, quelque part, on va dénigrer le travail des rapporteurs de la commission, ce qui m'embête un peu.

**M. Vigreux.**- J'aimerais intervenir sur deux points.

Le premier, c'est que le travail a effectivement été fait dans les commissions. Il faut donc respecter le travail des collègues, sinon cela ne sert à rien d'être en commission et, en fin de compte, il faudrait que l'on fasse le travail en CAC plénier.

En revanche, je tiens à rappeler que le CAC n'est pas une chambre d'enregistrement, c'est lui qui vote. Donc si on apporte de nouveaux critères importants tels que ceux qui ont été rappelés tout à l'heure concernant les fonds sur BSB, etc., je ne vois pas pourquoi on s'empêcherait de replacer en favorable quelque chose qui était en très favorable. Les arguments ont été avancés, on peut les partager et on passe au vote.

Mais c'est le seul où a priori la question a été posée. Sur le reste, rien n'a été posé. On ne va donc pas défaire ce qui a été fait, sauf peut-être pour celui-là.

**M. Chamagne.**- Oui.

**M. Rauch.**- En même temps, lorsqu'on était dans la commission, vu qu'il y avait beaucoup de dossiers et qu'il y avait deux commissions, j'étais dans l'une et d'autres collègues étaient dans l'autre, on avait dit qu'on n'avait pas la vue d'ensemble et que cela nous intéressait d'avoir une vue d'ensemble pour pouvoir effectuer ce travail aujourd'hui.

Je trouve donc très sain de faire ce travail de rééquilibrer un peu les très favorables / favorables au vu du résultat final et je pense que tous les collègues seront d'accord avec nous. Ce n'est pas une façon de dénigrer le travail de la commission, c'est que dans la commission, chacun a fait son travail sur les dossiers, mais il y en avait tellement qu'on ne pouvait pas avoir une vue d'ensemble.

Les meilleurs dossiers étaient toujours pour équiper des salles pour faire de l'enseignement comodal, de l'enseignement hybride ou des choses comme cela. Il y en avait beaucoup comme cela et je suis sûr que si on fait une analyse fine maintenant, on va trouver que certains dossiers, qui étaient sur de l'enseignement hybride, donc pour installer des équipements numériques dans les salles pour pouvoir aider à l'enseignement, sont très favorables alors que d'autres sont favorables parce qu'il y a un nombre d'étudiants plus faible, par exemple.

On a donc besoin d'avoir une vue d'ensemble car c'est éclairant et très intéressant.

**M. Chamagne.**- Au final, vous souhaitez que l'on revienne sur la décision concernant BSB essentiellement ?

**M. Rauch.**- Oui, on peut.

**M. Chamagne.**- Concernant le projet BSB qui, pour l'instant, est mis avec un avis très favorable, souhaitez-vous maintenir cet avis très favorable ?

Qui est contre le fait de maintenir cet avis très favorable ?

**M. El Naboulsi.**- Quelle est la question, s'il vous plaît ?

**M. Chamagne.**- Je répète la question. Pour l'instant, le projet BSB a un avis très favorable. Qui est contre le fait de laisser cet avis très favorable ? 30 votes contre.

**Mme Paci.**- Pour le quorum, on se base sur le nombre de personnes qui étaient connectées à 14 h 30. Nous avons donc 36 présents plus 17 procurations, donc 53.

**M. Chamagne.**- Les 30 votes contre sont donc majoritaires, ce qui veut dire que l'on passe l'avis très favorable en avis favorable pour BSB.

On vous enverra en début de semaine le tableau complet lorsqu'il sera relu, expurgé des quelques coquilles qu'il peut y avoir.

Je passe maintenant à un vote global par rapport à tous les avis donnés et présentés dans les histogrammes.

Qui est contre la proposition ? Personne n'est contre.

Qui s'abstient ? Personne non plus.

Donc voté à l'unanimité avec le changement pris en compte pour BSB.

Avant de passer au projet suivant, je voulais remercier très sincèrement tous les membres de la commission - certains l'ont déjà fait, je le fais aussi en tant que président du CAC - pour les deux demi-journées de réunion, les 1<sup>er</sup> et 2 avril, pour expliciter les avis. La discussion a été vraiment très enrichissante, très sereine. Je vous remercie pour votre travail dans cette commission pour l'analyse de tous ces projets.

Il reste trois points que Maxime Jacquot va nous présenter.

### **- Ma thèse en 180 secondes, édition 2021**

**M. Jacquot.**- Je vais prendre les rapports pour les balayer rapidement, sachant que ce sont des points d'information.

Le premier rapport pour ce point consiste à vous donner un élément d'information et un bilan sur la finale régionale du concours Ma thèse en 180 secondes. C'est un dispositif que vous devez connaître et qui a été reconduit sur l'édition 2021.

MT180 est une mission portée au niveau de la mission doctorale, avec Pauline Berger et Philippe Lutz en tant qu'animateur, en tout cas c'est lui qui parle en début de séance pour le collège doctoral.

Cette édition 2021 s'est déroulée le 23 mars, toujours dans un contexte particulier d'épidémie Covid-19, c'est-à-dire à huis-clos mais au sein du théâtre Ledoux.

Vous devez savoir que vous pouvez voir en *replay* la cérémonie puisqu'elle est accessible sur la plateforme Alumni et sur le site du collège doctoral, il me semble. Vous pouvez ainsi voir les prestations de la manifestation qui a été organisée par la mission doctorale UBFC.

Il est rappelé que trois grandes manifestations sont également portées par la mission doctorale UBFC, la journée de rentrée des doctorants, la cérémonie de remise des diplômes et MT180 (Ma thèse en 180 jours).

Cette année, il y a eu une dizaine de candidats finalistes dont les noms vous sont indiqués. Les écoles doctorales sont aussi indiquées à chaque fois avec les sites et l'année des candidats.

Quelqu'un avait noté une erreur d'école doctorale, mais je pense que vous avez la

version corrigée.

**Mme Paci.**- Oui, c'était pour Loli Jean-Baptiste qui faisait partie de l'ED LECLA et non de l'EF SEPT. C'est donc la bonne version.

**M. Jacquot.**- Il y avait cette petite coquille au départ mais pas dans la version finalisée puisque cela a été pris en compte suite à une remarque d'un membre du CAC.

Vous avez donc les 10 candidats qui ont fait leur performance en présentant en 3 minutes leurs travaux de thèse, avec du coup un public qui était en ligne.

Vous avez la composition du jury. Le président de séance était Daniel Wipf. Sinon, Catherine Guey pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, Fanny Robichon, Jonas Vanardois et Charles Lorenzo qui étaient les lauréats de l'édition 2020.

Habituellement, on remettait deux prix, un prix du public et un du jury. Cette année, avec l'adaptation dans les conditions actuelles et l'absence de public dans la salle, il y a eu un prix des internautes qui a pu être mis en place avec des outils pour pouvoir cliquer.

Le résultat de cette édition régionale :

- le premier prix a été décerné à Aglaé Navarre, avec un montant de 500 € et un financement par le collège doctoral ;

- le deuxième prix a été décerné à Rita Meziati Sabour pour un montant de 250 €, financé par la MGEN ;

- et le prix des internautes à Bertrand Kaczmarek pour un montant de 250 €, avec un abonnement et un financement CASDEN.

Il faut savoir que les finales régionales vont amener à des demi-finales nationales qui ont dû avoir lieu le 1<sup>er</sup> avril, puisque nous sommes le 8 avril. Je ne connais pas le résultat de cet événement national. S'il y en a qui le savent, ils peuvent donner cette information.

Il est demandé au conseil académique de prendre connaissance du déroulement de cet événement et des prix qui ont été remis lors de la finale régionale.

Est-ce que vous avez des questions ?

**M. F.C. Rey.**- J'interviens au nom des doctorants.

J'aurais voulu savoir si, dans le vote à distance, était établie une procédure pour savoir si ce sont des personnes de l'université ou voir si les personnes ne votent pas plusieurs fois sur Internet.

Il semble extrêmement intéressant qu'il y ait un prix des internautes, mais de quelle manière cela a-t-il été pris en compte ?

**M. Jacquot.**- J'ai regardé le *replay*. Il y avait un *tchat* en ligne avec un certain nombre de personnes qui pouvaient faire des commentaires. Après, je pense que le vote était unique pour les personnes connectées. Il n'y avait pas la possibilité de voter deux fois.

Je ne sais pas si d'autres ont l'info, mais il ne me semble pas qu'il y ait une possibilité de « bourrer les urnes ». Mais je n'ai pas eu accès, par la mission doctorale, au dispositif précis qui a été mis en place pour le vote des internautes.

**M. F.C. Rey.**- Ce que l'on peut penser, c'est que quelqu'un qui a plusieurs comptes peut voter plusieurs fois.

J'espère que le prix des internautes va se pérenniser, mais s'il y avait un prix des internautes de l'UBFC, à ce moment-là, il serait facile de vérifier qu'ils ne votent qu'une fois

puisqu'ils n'ont qu'un compte. Tandis que s'il y a un autre prix des internautes plus général, c'est aussi une bonne chose, mais c'est différent.

**M. Jacquot.**- Oui, c'est différent, c'est un prix du public et des internautes. C'est un dispositif qu'on espère exceptionnel parce que l'idée est de revenir à un prix du public en présentiel dès l'année prochaine et je ne sais pas si le prix des internautes restera pour autant.

Cette édition de Ma thèse en 180 secondes est une volonté de numérisation scientifique des travaux des doctorants. C'est ouvert à tout public et je ne sais pas si, lorsqu'on fait cela en présentiel, on demande la carte d'étudiant ou de personnel UBFC pour entrer dans la salle.

**M. F.C. Rey.**- En présentiel, non. Je peux vous le dire. Par contre, on peut constater que c'est surtout les personnes de Dijon ou de Besançon qui viennent. C'est plutôt soit l'un, soit l'autre, ce qui est un peu normal.

Je comprends qu'il y ait le souci de ne pas dire qu'il y a un prix des internautes pour que les gens aient plus tendance à venir en présentiel, mais après tout cela a vraiment bien marché cette année.

**M. Jacquot.**- Oui, cela a très bien marché. Au niveau du comité, il y avait pas mal de monde de connecté.

S'il y a trois prix, c'est parce que cela permet d'avoir le prix académique UBFC avec le jury et puis un prix « tout public » à travers le vote des internautes. C'est un peu l'exercice qui est proposé là et d'avoir l'université du public qui ait la possibilité de verser un prix. C'est comme cela que ça marche.

**M. F.C. Rey.**- Je vous remercie. Je ne voudrais pas que ce que je dis soit pris comme une critique, mais ce sont peut-être des choses que vous pourriez éventuellement prendre en compte s'il y a une réflexion.

**M. Jacquot.**- Oui, il faut voir avec la mission doctorale pour ce qui est mis en place et quels sont les critères. Je pense qu'il y a un fonctionnement qui est assez rodé maintenant et qui est partagé au niveau national puisque c'est un événement qui est remonté au niveau national. Je pense donc que ces questions-là ont été posées s'il y a des choses à améliorer.

Je reviendrai vers vous pour vous faire un point là-dessus lors d'un prochain CAC.

**M. Chamagne.**- Oui, tout à fait.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Non.

Merci, Maxime, pour ce premier rapport.

## **- Retour sur 2 événements carrière spécial doctorat**

**M. Jacquot.**- C'est aussi un point d'information sur les événements qualifiés d'Afterworks digitaux qui ont été mis en place par la mission doctorale et UBFC Alumni, avec un travail assez formidable de Candice Chaillou et de Chloé Combet qui animent, sur ces éditions 2021, des temps, des événements autour du doctorat. Deux ont déjà été réalisés depuis ce début d'année, en février et en mars.

L'objet aujourd'hui est de vous présenter quelques éléments de ces événements qui ont eu lieu le 25 février pour le premier. C'était un Afterwork sur le doctorat, le docteur et le lien

avec les entreprises, avec une mise en perspective et des rencontres entre différents acteurs.

Le deuxième est une initiative qui s'appelle « Voie de doctorant #1 ». C'est une rencontre avec deux doctorants qui sont déjà installés, donc le témoignage de deux docteurs, c'était jeudi 4 mars.

Il faut savoir que le troisième événement a lieu aujourd'hui, il va commencer dans 5 minutes. C'est très intéressant, mais il ne faudra pas vous déconnecter. La troisième édition avec deux docteurs se fait donc aujourd'hui, avec deux doctorants insérés. Ces informations sont disponibles sur le site Alumni BFC mais aussi sur le site du collège doctoral.

Si vous n'avez pas eu la chance de participer à ces événements et que vous souhaiteriez les voir, il y a des *replays* disponibles sur les sites Web indiqués dans le rapport : les actualités du collège doctoral et aussi sur la plateforme Alumni BFC.

Le premier événement dure 2 heures, le deuxième dure à peu près 1 heure 40. Je les ai vus en *replay*. Ils sont assez intéressants et assez riches dans les échanges, avec une participation qui, par rapport à l'idée initiale qui consistait à vouloir faire cela en présentiel, a touché un public assez large. Les collègues ont en effet été amenés à transformer cela en version à distance, comme beaucoup d'activités en ce moment chez nous. Pour autant, cela a permis de toucher un public assez large. Sur le premier événement, il y avait près de 280 préinscriptions et il y en a tout de même eu une centaine au final et à peu près 50-60 sur la durée du deuxième événement. C'est donc assez intéressant.

Pour le premier événement, il y avait l'idée de travailler sur le rapprochement docteurs-entreprises / monde socio-économique, avec un partenariat avec le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté et l'APEC BFC. Une présentation de l'APEC a été faite au début, elle était intéressante pour les métiers de la R&D dans l'environnement privé, ce qui a donné un certain nombre de chiffres.

La présentation est aussi téléchargeable sur le site du collège doctoral et vous pouvez récupérer un certain nombre de données sur l'état du marché et de l'emploi pour les cadres actuellement. C'est destiné aux docteurs, avec une mise en perspective avec le niveau master et ingénieur. On peut aussi y voir l'état du marché étudié par l'APEC par rapport à la reprise de cette année due à l'effet Covid. Il est intéressant de voir aussi quels sont les promesses d'embauche, les promesses de postes qui pourraient revenir et qui ont été freinées par rapport à différents secteurs d'activité et branches.

Pour cet aspect-là et pour les doctorants, mais pas uniquement, ce sont des discussions assez intéressantes.

Il y a donc eu cette intervention de l'APEC par Yannick Morel. Il y a aussi eu une présentation du doctorat par Candice Chaillou qui est chargée de valorisation du doctorat pour l'UBFC. Après, il y a eu les présentations de témoignages d'entreprises et de professionnels sur leurs pratiques de recrutement. C'étaient aussi des moments assez intéressants, avec différents acteurs ou responsables d'entreprise dans la région BFC, qui ont aussi expliqué en quoi le docteur pouvait les intéresser pour un certain nombre de postes, comment ils pratiquaient leurs recrutements. Il y avait un certain nombre de conseils. C'étaient donc des choses assez intéressantes, avec la possibilité - bien sûr pour les personnes présentes - d'interroger, de poser des questions et ainsi de suite.

Je vois qu'il y a une question de Sabine Lefebvre.

**Mme Lefebvre.** - Très bien pour les entreprises qui peuvent effectivement recruter nos anciens doctorants.

Est-ce qu'un travail similaire a été fait sur des structures culturelles, musées, mairies

qui recrutent aussi des doctorants qui sortent de SHS ?

**M. Jacquot.** - Là, c'était la première édition. Je vous encourage à nouveau à aller voir le *replay* car il a bien été dit : toute initiative, toute volonté, toute manière de cibler un partenariat avec le monde socio-économique et culturel et développer d'autres intervenants à l'avenir et proposer des intervenants. Je pense qu'il faut aller voir Candice Chaillou pour organiser et proposer des intervenants pour les prochaines sessions.

Là, il y avait un parti pris sur un certain nombre de périmètres d'entreprises. Il y avait l'entreprise Recrutement jeunes docteurs. Il faut savoir que Recrutement jeunes docteurs conseils concerne aussi le domaine culturel, donc tous les profils SHS ; l'intervenant en a bien parlé. Et ce thème a été évoqué aussi par un certain nombre d'intervenants. Ou encore sur le périmètre de Davi The Humanizers, ce sont des choses qui ont été évoquées.

Là, certains intervenants ont répondu présents à la sollicitation de la mission doctorale. Je pense qu'il y aura d'autres éditions et qu'un focus peut-être plus adapté, comme évoqué, pourrait être proposé. Mais je pense qu'il faut être force de proposition au niveau de la mission doctorale.

**Mme Lefebvre.** - Merci Maxime.

**M. Jacquot.** - Je ne vais pas vous relire tous les éléments, mais vous avez les liens et un certain nombre de documents ont été diffusés lors de la mission doctorale. Sur le bilan qui est proposé dans le rapport qui est là, 110 participants se sont connectés et sont restés jusqu'au bout de la présentation.

Des graphiques sur l'enquête de satisfaction ont été proposés et réalisés par Candice Chaillon suite à certaines questions qui ont été posées aux internautes lors de l'Afterwork et qui remontent pour savoir si cet événement a répondu aux attentes et quel type de public s'est connecté, le *challenge* étant de savoir si c'étaient uniquement des doctorants ou si les partenaires socio-économiques, des entreprises ou certains acteurs, sont venus se connecter et participer à cet événement pour identifier aussi le doctorat et sa valeur ajoutée par rapport à de futurs emplois ou offres d'emploi.

Là, le petit bémol sur cette première édition, c'est que c'était *a priori* plus des doctorants qui se sont connectés et un peu moins d'acteurs du monde socio-économique culturel, mais c'est un travail qu'il sera intéressant de continuer à mener pour mieux les mobiliser sur ce type d'action, de valorisation du doctorat.

Je crois que vous avez les éléments de la présentation.

Le bilan pour cette action est positif et encourageant. À mon avis, ce sera renouvelé avec un certain nombre de partenariats. Le message qui est important, c'est que si vous avez des propositions au niveau de vos laboratoires, de vos écoles doctorales et ainsi de suite de nouveaux partenariats avec le monde socio-économique, il serait bien de vous tourner vers la mission doctorale pour faire des propositions d'intervenants et avoir aussi un regard sur le doctorat qui peut aussi être diversifié puisque ce n'est pas que de la R&D, comme on peut parfois l'entendre dans certaines disciplines.

Voilà pour ce premier point.

Je me permets d'enchaîner sur Afterwork digital qui porte sur des témoignages de deux doctorants qui ont pris la parole et qui ont expliqué leur expérience. Ce sont des étudiants qui ne sont plus en doctorat, qui ont déjà passé leur thèse et qui sont insérés. Il y en a un qui est inséré dans le monde académique et l'autre qui est plutôt dans un domaine privé, ce qui tombe

bien au vu de la discussion que nous avons eue avant. C'est quelqu'un qui a été embauché après son doctorat en Histoire de l'art à BSB.

L'autre doctorant a été recruté après son doctorat en maître de conférences à l'ICB uB, donc Kamal Hammani, qui est Docteur en Physique. La faute a été corrigée, c'est-à-dire qu'il y a un « s » à conférence.

Et Camille Talpin, Docteure en Histoire de l'art, actuellement chargée de développement de la recherche à BSB.

Ces deux doctorants expliquent et témoignent de leur ressenti sur la thèse, de ce qu'est le doctorat et d'un certain nombre d'expériences de leur vécu. Et après, comment ce doctorat a été valorisé pour décrocher un poste et donner pas mal d'éléments et de conseils sur comment envisager le doctorat et l'après-thèse.

Pour le bilan, vous avez tous les éléments sur le site Alumni et collège doctoral. Une grosse soixantaine de participants se sont connectés, avec des retours assez positifs des personnes qui ont répondu à l'enquête de satisfaction. Les retours dans la fin de la session des personnes connectées ont été que cela a été assez éclairant, pas mal d'étudiants qui étaient en cours de thèse ont trouvé dans ces témoignages des réponses à des questions qu'ils pouvaient se poser. C'est allé assez loin sur la difficulté et la souffrance du docteur sur son côté « se trouver face à ses difficultés personnelles pour mener un travail jusqu'au bout », sur des tâches complexes et comment, ensuite, cela a été réutilisé dans leur premier poste.

Je trouve que la qualité des témoignages est intéressante et pertinente sur le temps de parole qui a été donné à ces deux intervenants, sachant que cela dure 1 heure 30. C'est très éclairant et j'invite mes étudiants, dans mon laboratoire, à regarder ces témoignages et qu'ils y participent. Il me semble qu'il y a également une action à mener sur des étudiants qui envisageraient le doctorat, qui seraient en licence ou en master, et qui pourraient se poser des questions sur le doctorat. Je pense que ces expériences de vécus sont assez éclairantes.

Voilà ce que je pouvais vous dire. On vous demande de prendre connaissance de deux événements, sachant que le troisième a démarré depuis 6 minutes sur le site *via* Teams.

Est-ce qu'il y a des questions ou des témoignages là-dessus ?

**M. Vigreux.** - Non, c'est très bien.

**M. Jacquot.** - À nouveau, si vous avez des doctorants à insérer qui pourraient faire l'objet d'une prochaine session, je pense que Candice Chaillou et Chloé Combet sont tout à fait preneuses d'expériences de vie à partager et il faut faire remonter à la mission doctorale des personnes pour pouvoir continuer à témoigner parce que c'est important. C'est d'autant plus important qu'en ce moment, les étudiants vivent une période très difficile et cela ne concerne pas que les licences et les masters, cela concerne aussi les doctorants. Cela peut aussi donner un petit peu de distance par rapport à ce qui est vécu sur le fait de mener des études longues et ce qui en ressort, les possibilités qui s'ouvrent après et qui ne sont pas forcément connues de tous. La condition, en tout cas la perspective de conduire à l'académique n'est pas forcément une finalité, il y a beaucoup d'autres perspectives apportées par le doctorat et qui se retrouvent dans les chiffres sur le taux d'insertion des doctorants. Ce sont des choses qu'il est intéressant de rappeler et qui ont été livrées dans le cadre de ces événements.

**M. Chamagne.** - Merci Maxime.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

**M. Vigreux.**- C'était très bien, merci.

**M. Chamagne.**- Il nous reste un rapport.

### **- Crise sanitaire Covid-19 Modification fiche filière : Aménagement stage et MCC Master PPN / Prolongation borne de stage Master Compuphys**

**M. Jacquot.**- Il s'agit de modifications de maquette. C'est une délibération puisque c'est prévu ainsi. Je parle sous le contrôle d'Oumhanie Legeard et de Catherine Silvant qui sont présentes.

Vu le contexte « crise sanitaire », un certain nombre de formations coordonnées par l'UBFC et opérées dans les établissements membres ont dû adapter certaines de leurs fiches filière sur des histoires de durée de stage et de durée de l'année académique qui a été votée de façon préalable jusqu'au 31 août. On demande à l'étendre sur un temps plus rallongé parce que les confinements, les possibilités de stage nécessitent de mettre des conditions d'adaptation.

C'est l'objet pour deux masters dans les fiches filière, le master PPN pour l'aménagement de stage et les modalités de contrôle des connaissances, notamment pour l'évaluation de l'anglais. La demande est de passer en contrôle continu intégral. Et sur la motivation de la durée de stage de fin d'études qui est adaptée pour l'année M1, entre le M1 et le M2.

C'est la modification qui a été apportée sur la fiche filière et qui est présentée en annexe 1. Ce master est opéré à l'uB.

Ensuite, il y a une modification sur un autre master, Compuphys, qui est opéré à l'UFC. Il demande une date de borne universitaire qui aille jusqu'au 31 octobre alors que le DUT est au 31 août.

L'idée ici est de valider ces modifications sur les fiches filière qui sont rappelées sur les annexes de ce rapport, qui sont les fiches filière que nous avons pour tous les masters à UBFC.

Je ne sais pas si vous avez besoin de compléments d'information là-dessus, sinon il vous est demandé de délibérer.

**Mme Legeard.**- Je peux juste donner une petite information concernant ce rapport. Il y a en effet un élément du rapport qui doit faire l'objet d'une délibération et non pas d'une information, c'est la question des modalités de contrôle des connaissances puisque tout ce qui touche aux modalités de contrôle des connaissances de nos masters UBFC doit être validé par le CAc et le CA d'UBFC. Pour toutes les autres informations, seul le CAc statue.

**M. Jacquot.**- Là, les modifications sont sur le premier master et sur le principe d'un contrôle continu intégral sur l'évaluation de l'anglais.

**Mme Legeard.**- Tous ces éléments-là sont dans la convention-cadre master qui est en cours de signature pour l'ensemble des établissements qui opèrent les masters.

**M. Jacquot.**- Avez-vous des questions ou des remarques ?  
Sinon, je vous passe la main.

**M. Chamagne.**- Merci Maxime.

On n'est pas obligé de voter élément par élément, on peut tout voter en bloc ?

**M. Jacquot.**- Il faut délibérer sur les modifications des fiches filière, donc oui, c'est en bloc. Je pense qu'il n'y a pas de difficulté là-dessus.

**M. Chamagne.**- Ok. Comme il n'y a pas de remarque ou de commentaire, je vous propose de passer au vote :

Qui est contre les modifications proposées ?

Y a-t-il des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Merci, Maxime, pour la présentation de tous ces rapports.

### - Questions diverses

**M. Chamagne.**- L'ordre du jour est épuisé, il nous reste les questions diverses si vous en avez.

**M. Vigreux.**- J'ai une question concernant une information, s'il vous plaît. J'ai cru comprendre qu'il y avait un PIA4 qui arrivait pour juin 2021. J'aimerais savoir qu'est-ce qu'UBFC a envisagé pour ce PIA4 parce que nous n'en avons pas encore vraiment parlé en CAc.

**M. Jacquot.**- Je ne suis pas en première ligne, mais nous avons été informés, cela a été discuté. Il y a un PIA4 qui s'appelle « Excellences ». Il y en a même deux, il y a « DemoES » et « Excellences ».

**M. Vigreux.**- C'est sur les enjeux d'« Excellences » que j'aimerais que l'on revienne.

**M. Jacquot.**- Pour « Excellences », la date limite a été reportée à l'ANR au 10 juin.

Il y a un premier niveau de réflexion qui a été mené avec UBFC. Je ne sais pas quand sera le prochain CAc, mais cela pourra faire l'objet d'une présentation. C'est une réflexion sur un périmètre LabEx très élargi sur le périmètre de l'axe 2 ISITE, avec des dimensions à réfléchir et encore à définir, d'après ce que j'ai compris.

L'enjeu de ce PIA4 – qui s'appelle appels à projets d'excellence, « excellences » dans toutes ses formes pour être précis -, c'est d'essayer, au niveau d'une stratégie de site, de déployer des outils qui n'auraient pas encore été financés et qui existaient dans les PIA1, 2 et 3. Ce qui veut dire que ce PIA4 pourrait être un EquipEx, un LabEx, une EUR, une NCU, tous ces acronymes auxquels les PIA nous ont habitués, ou un mélange de tout cela. Mais il doit répondre à une politique de site et à quelque chose qui répond à une stratégie globale par rapport à ce qu'est le site concerné, le porteur UBFC et, dans notre cas, par rapport à la logique ISITE BFC.

Voilà ce que je peux dire. Après, il y a peut-être des personnes qui ont été sollicitées pour les premières réunions, mais je ne crois pas puisque cela démarre à peine.

**M. Vigreux.**- Juin, c'est demain et il va falloir rendre une copie.

**M. Jacquot.**- Je vous rappelle que pour le dernier PIA, la date limite était le 20 mai. Cela a été décalé de 20 jours. L'appel a été publié début mars sous une version qui a été remodifiée sous 10 jours et nous n'avons pas eu le cadrage plus tôt.

Que ce soit ce qu'on a connu dans les EquipEx plus le dernier appel PIA qui est sorti et qui a mobilisé certains laboratoires l'année dernière, ou encore juste avant, l'appel à projet SFRI, on a toujours eu un mois à un mois et demi pour réagir, deux mois au maximum.

L'autre projet sur les démonstrateurs pédagogiques, c'est le 20 avril et c'est sorti début mars. Il a donc été décalé. L'UBFC n'y va pas. Nous ne sommes pas prêts, nous ne savons pas faire, c'est compliqué.

Donc oui, nous sommes sur des temps toujours très courts, avec une pression ressentie dans notre phase de ré-accréditation de l'ISITE. On s'est obligé à y aller parce qu'il y a trois vagues pour ces appels PIA4, c'est-à-dire une première vague à déposer au 10 juin, une autre en fin d'année 2021 et une troisième possiblement début 2022.

**M. Vigreux.**- Je crois que c'était même l'automne 2021, septembre-octobre, quelque chose comme cela.

**M. Jacquot.**- Je ne sais pas comment ils ont décalé, mais c'était l'automne.

Toutes ces informations, on pourra vous les donner sur le site de l'ANR. Cela fait partie des appels à projets en cours.

Maintenant, concernant les périmètres et l'ambition qu'il faut y mettre au niveau d'UBFC sur ce PIA4, je pense qu'il y a encore des possibilités de définir les contours. Pour l'instant, il y a une réflexion sur faire l'équivalent d'un LabEx élargi sur le périmètre de Transbio axe 2 ISITE, mais pas uniquement.

C'est tout ce que je sais pour l'instant. Certains directeurs d'unité ou de laboratoire ont été sollicités dans ce périmètre-là.

**Mme Piat.**- Je me demandais qui décidait sur quoi nous allions lancer des choses. Et c'est peut-être aussi un peu la question de Jean Vigreux.

**M. Jacquot.**- Pour avoir porté des projets ou fait des PIA4, c'est soit au niveau conseil des membres UBFC, donc les présidents et ainsi de suite, cela a été évoqué en bureau des VP et aussi à travers le Copil ISITE puisque c'est parce qu'on est ISITE qu'on est activé par rapport à cela.

Il peut y avoir un point d'information au niveau du CAC prochainement. Mais voilà un peu comment c'est parti.

**M. Chamagne.**- Le prochain CAC aura lieu le 19 mai.

**M. Jacquot.**- Il faudra absolument prévoir un point sur ce projet le 19 mai.

**Mme Piat.**- Le 19 mai pour le 10 juin...

**M. Rauch.**- On pourrait aussi faire un point sur les projets qui ont été acceptés en janvier 2021 dont on n'a pas parlé au CAC, les projets EquipEx+ du PIA3.

**M. Jacquot.**- Il y en a trois portés par UBFC, mais il y en a dix sur notre périmètre,